

**PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1 Décembre 2017**

Date de convocation : 27/11/2017

Date d'affichage : 27/11/2017

Nombre de Membres:

En exercice: 14

Présents : 11

L'an 2017, le 1 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

**Etaient présents :** Monsieur GESLIN Joseph, Maire, Madame CHANTEUX Christelle, Monsieur GESLIN Christophe, Monsieur GILHODES Frédéric, Madame HORTANCE Annick, Monsieur LEBLOND JérémY, Madame LORON Jeanne, Monsieur OURY Sylvain, Madame RIVOIRAS Danièle, Madame ROYAUX Sonia, Madame SAULNIER Yvette

**Absents :**

**Absents excusés :** Excusé(s) ayant donné procuration : Madame GOMMELET Florence à Madame HORTANCE Annick, Monsieur GOUBA Ismaël à Madame ROYAUX Sonia

Excusé(s) : Monsieur CHAUVEAU Guillaume

**Secrétaire de séance :** Monsieur GESLIN Christophe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) des réunions du 22 septembre et du 3 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu (C-R) des réunions du 22 septembre et du 3 novembre 2017,
- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 1er décembre 2017, Monsieur Christophe GESLIN.

**ORDRE DU JOUR**

- Finances - Modification des tarifs
- Finances - Garantie d'emprunt
- Finances - Ecole Saint-Antoine - Demande de subvention
- Personnel - Modification du tableau des effectifs
- Bibliothèque - Esquisse
- Questions diverses

**2017\_08\_01 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Tarifs municipaux 2018**

Suite aux réunions de la commission Finances les 30 juin et 10 novembre 2017, le Maire propose de revoir les tarifs appliqués sur la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 pour - 1 abstention), le Conseil Municipal décide:

- de modifier les tarifs municipaux et d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2018, comme suit:

**- SALLE DES SPORTS POUR DES ÉVÈNEMENTS / MANIFESTATIONS**

<b><u>SALLE DES SPORTS</u></b>	<b>Tarif</b>	<b>Caution</b>	<b>Conditions</b>
<b>Associations esséennes</b>	50 €	1 000 €	Manifestation à but lucratif (loto, concours de belote, bal, spectacles, repas...)
<b>Associations communautaires</b>	350 €		
<b>Associations extérieures à CCPRF</b>	650 €		
<b>Entreprises</b>	650 €		

La sono de la salle de sports est comprise dans la location de la salle de sports.

- Les associations sont classées en fonction de leur siège :

	<b>Domicile / siège</b>
<b>Associations esséennes</b>	Essé
<b>Associations communautaires</b>	CCPRF
<b>Associations extérieures à CCPRF</b>	Hors CCPRF

**- LOCATION SALLE COMMUNALE ET TERRAIN DE FOOT**

<b><u>SALLE DES FÊTES</u></b>	<b>Journée (de 9h à 9h)</b>	<b>Week-end</b>	<b>Vin d'honneur</b>	<b>Soirée Nouvel An</b>	<b>Vaisselle &gt; à 50 couverts</b>	<b>Caution</b>
<b>Pompiers</b>	GRATUIT					
<b>Don du sang</b>						
<b>Association Essé</b>	50 € forfait (excepté en cas de mise à disposition d'autres équipements alors application tarif esséen)			400€		500 €
<b>Esséens</b>	160 €	260 €	GRATUIT	400€	1 € / couvert	500 €
<b>Extérieurs</b>	260 €	360 €	50 €	400€	1 € / couvert	500 €
<b><u>TERRAIN DE FOOT</u></b>	70 €	120 €	5 € supplémentaire par journée pour l'utilisation du gaz			500 €

**Remplacement de la vaisselle en cas de bris ou de perte**

Verre 1,70 € - tasse 2,70 € - Assiette 3 € - Fourchette 2 € - Cuillère 2 € - Couteau 2,80 €

Tout matériel détérioré devra être remboursé. Si l'entretien de la salle n'est pas suffisant ou nul, il sera facturé au locataire la somme suivante : tarif horaire de l'agent \* nombres d'heures nécessaires à la remise en état.

Fin de la musique à 2 heures

- **BIBLIOTHEQUE** : gratuit

- **MUSEE** : gratuit

**- PHOTOCOPIE**

<b>PHOTOCOPIE</b>	<b>Noir/Blanc</b>	<b>Couleurs</b>	<b>Fax</b>	
<b>A4</b>	0,20 €	0,50 €	<b>Par page</b>	1,00 €
<b>A3</b>	0,30 €	1,00 €		
<b>Recto verso A4</b>	0,30 €	0,80 €		
<b>Recto verso A3</b>	0,40 €	1,60 €		

**- LOCATION DE MATERIEL**

	<b>1 journée</b>			<b>2 journées</b>		
	<b>Assoc Essé</b>	<b>Esséens</b>	<b>Extérieurs</b>	<b>Assoc Essé</b>	<b>Esséens</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Sono Salle communale</b>	Gratuit	20 €	20 €	Gratuit	40 €	40 €

La sono est louée dans le cadre de la location de la salle des fêtes.

**- LOCATION DU PARQUET :**

<b>PARQUET</b>	<b>Tarif</b>	<b>Caution</b>	<b>Conditions</b>
<b>Association esséenne ou Esséen</b>	50€	300 €	Adresse du site bien précisée dans le formulaire. La mairie se réservant le droit de contrôler le lieu de l'évènement, si elle constate le non-respect de cette condition, le chèque caution est automatiquement encaissé.
<b>Association ou particulier non domiciliés sur la commune</b>	150 €	300 €	
<b>Collectivité locale extérieure à la CCPRF</b>	150 €	X	
<b>Collectivité locale appartenant à la CCPRF</b>	gratuit	X	

**- CIMETIERE**

	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
<b>Concession</b>	50 €	100 €
<b>Cavurne</b>	50 €	100 €

- de préciser qu'au moment de la réservation, les locataires devront fournir une attestation d'assurance et un chèque caution, et que pour le paiement des locations celui-ci sera à effectuer au plus tard une semaine avant la location

- d'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette affaire.

Unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 1)

#### **2017\_08\_02 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Garantie d'emprunts**

M. le Maire fait part de la demande garantie d'emprunt émise par la société Les Foyers pour la réalisation de travaux de réhabilitation de 4 logements locatifs sociaux sis 18/22 Rue du Gros Chêne à Essé. L'opération de réhabilitation a pour objet principal l'optimisation des dépenses énergétiques des logements et serait financée pour partie grâce à un "éco-prêt" d'une durée de 15 ans de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un montant de 57 000 €. La garantie est nécessaire pour obtenir un accord de principe du prêt.

La commission Finances lors de sa réunion du 10 novembre 2017 a émis un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 votants pour), le Conseil Municipal décide:

- d'accorder la garantie d'emprunt sollicitée par l'organisme Les Foyers pour l'opération sus visée,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Unanimité (pour : 13, contre : 0, abstentions : 0)

#### **2017\_08\_03 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Ecole Saint-Antoine - Demande de subvention**

M. le Maire présente la demande de subvention de l'école Saint-Antoine pour l'achat de vidéoprojecteurs interactifs. Le montant du pack complet comprenant 4 vidéoprojecteurs, 4 ordinateurs et l'installation des équipements dans les classes est de 7 557.16 € H.

La commission Finances réunie le 10 novembre dernier a émis un avis favorable à cette demande et propose d'attribuer une subvention de 50 % du montant HT, diminuée des aides éventuellement obtenues pour l'acquisition de ce type d'équipement.

Il s'avère que l'école ne bénéficiera pas d'autre subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 50 % du montant HT,
- de verser la subvention sur présentation de la facture et d'un rib,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0) Mme Yvette SAULNIER et M. Christophe GESLIN, co-présidents de l'OGEC, ne participent pas au vote

#### **Questions diverses :**

ZAC des Lavandières

M. Le Maire informe l'assemblée de l'ordonnance de transfert de propriété des parcelles

SDIS 35

M. le Maire informe l'assemblée du projet de nouvelle caserne à Janzé de type "city stade". Une

participation pour l'investissement sera sollicitée auprès des communes.

#### DIA

M. le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner qui ont été présentées en mairie et non suivies de préemption :

- Bien situé 4 résidence du Gros Chêne, références cadastrales ZQ n°217 et ZQ n°228, surface de 290 m<sup>2</sup> ;
- Bien situé 7 Rue des Artisans, référence cadastrale C n°973, surface de 280 m<sup>2</sup>.

#### ELI

M. le Maire a reçu la convention de fonctionnement entre la fédération sportive et culturelle de France comité départemental 35 et la commune d'Essé pour organiser la semaine d'espace loisirs itinérants ELI la semaine du 30 avril au 4 mai pour un montant de 2 000 € à charge de la commune. Cette animation peut accueillir jusqu'à 28 enfants âgés de 8 à 16 ans.

#### BIBLIOTHEQUE

M. le Maire présente à l'assemblée l'esquisse du projet arrêté en commission. Il rappelle le plan de financement évalué au lancement du projet. Le coût total du projet serait de 904 000 € HT financé à hauteur de 60 à 70% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département et la Communauté de communes et le reste serait à la charge de la commune. Il semblerait que l'Etat ait la volonté de soutenir les bibliothèques, les subventions pourraient alors atteindre le plafond de 80% d'aides publiques.